

PREMIÈRE JOURNÉE

10

Les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

Observations de M<sup>(1)</sup>

re suite ouvert le 13/03/23 à 10h

Le Commissaire Enquêteur

Christian Lebon

ouvert

10 Permanence du 24/03/23 de 09h à 12h


B1/ Je joins du courrier de Madame Corinne Bury, responsable du pôle « Aménagement - Cadre de vie » au Parc Naturel de l'Arennois. Elle rappelle que le principe de préservation de la baie le long de l'activité du tailleur de pierres avait été validé lors de la réunion conjointe.

Je confirme ce fait et demande donc que la baie existante mais aussi les baies à venir soient préservées au titre du L. 151-23 conformément aux préconisations du PNR.

Avis très favorable à la révision allégée du FUI de la CCPM.

le faire

Danièle Druenes



<sup>(1)</sup> Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre ou adressez-vous directement au commissaire-enquêteur.